

Lot n° : **4**
 Section : **J**
 N° : **-**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Commune des Sables d'Olonne

Commune déléguée d'OLONNE SUR MER - Rue du Taillis

Lotissement à usage principal d'habitation " Le Taillis des Olonnes"

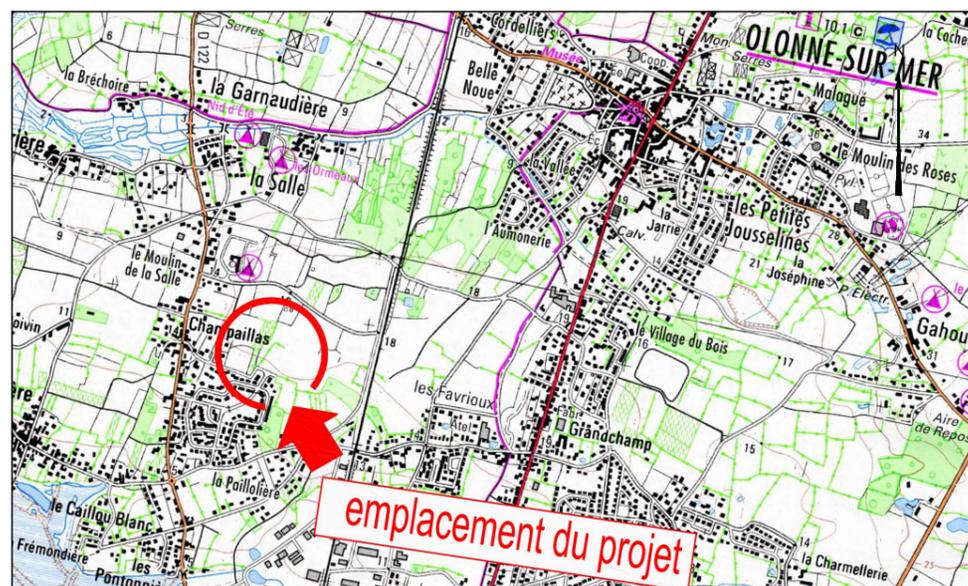
autorisé par arrêté N°PA08519119A0008 en date du 28 novembre 2019

Superficie : **313m²**
(superficie provisoire avant bornage périmétrique)

Surface de plancher maximale : 200m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage



3 Allée des Tourbières
 Beaumont La Ronce
 37360 BEAUMONT LOUESTAULT

Architecte DPLG



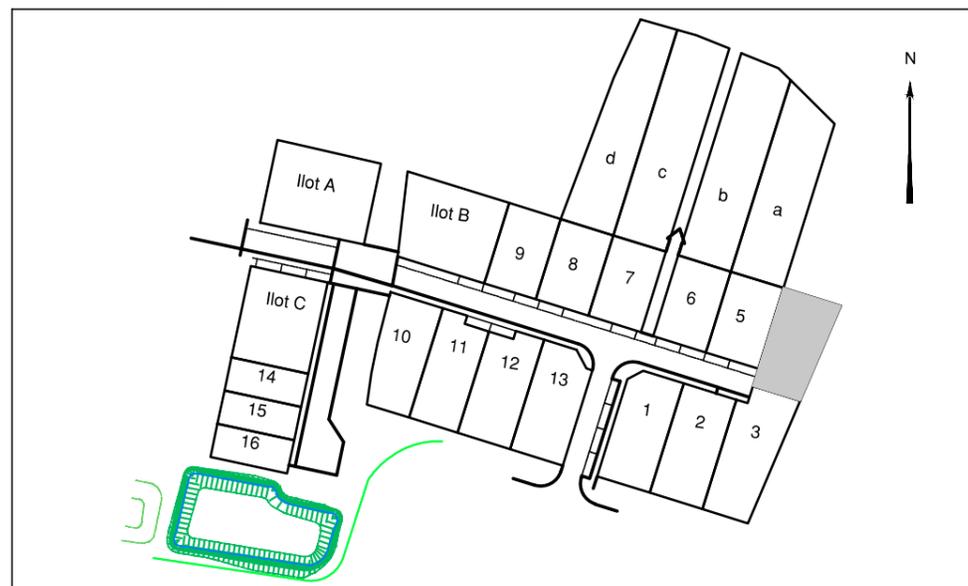
-Architecture
 -Design
 -Infographie

Contact : adiconcept@sf.fr

Sébastien BLANDIN-BOISSEAU
 Architecte D.P.L.G.
 1691 Av. De L'Atlantique
 85440 Talmont Saint Hilaire

Tél. : 02 44 41 22 84
 Port. : 06 83 46 06 89

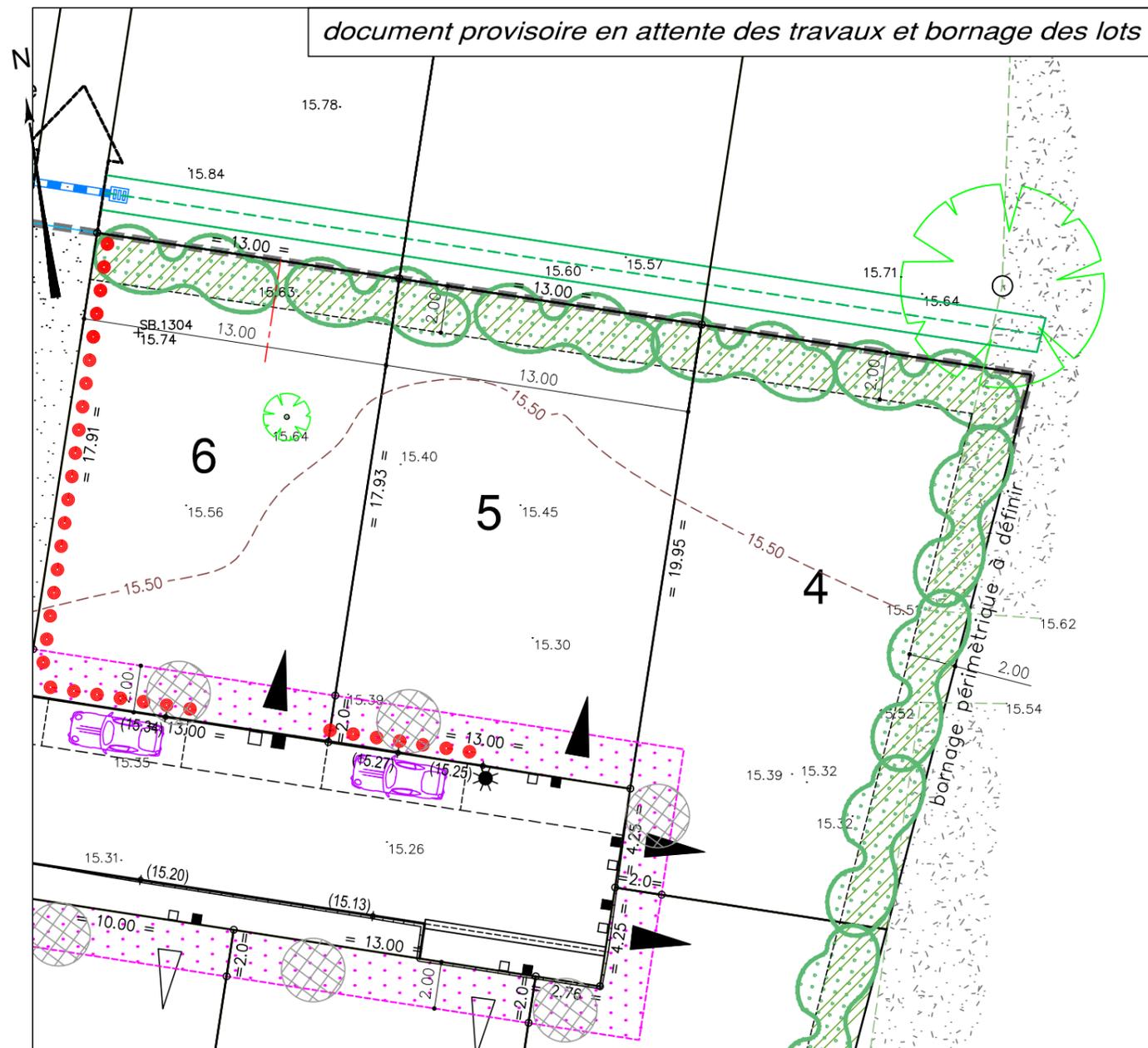
PLAN D'ENSEMBLE



26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER SL 18893
 Référence AUTOCAD SL 18893ind.DWG

DATE 23/01/2020
 DATE DE MODIFICATION -



LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante ou à planter
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 14.20 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 14.40 - cote radier du branchement EP
- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique, téléphone et du citerneau AEP

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).



ECHELLE 1/250



www.geouest.fr